



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE FORGES DE LANOUEE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Articles L 2121-10 et R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le :

JEUDI 03 SEPTEMBRE 2026

à 20 heures 00

A la salle de la mairie (site de Lanouée)

Affiché le 20 août 2026

Publié sur www.forgesdelanouee.fr le 20 août 2026

Le Maire,
André BRIEND

Ordre du jour ci-annexé

